

PLAN D'ACTION AAPQ

Axe 3 – LA COMPÉTENCE

Le développement des compétences comme critère d'excellence

Comité sur le développement des compétences

Bernard Bigras
Nadège Tchuente
Karen Poupart
Yohan Dumoulin
Gabriel Corriveau

CONTEXTE

La planification stratégique de l'AAPQ 2019-2024 place le développement des compétences au coeur des orientations notre association professionnelle.

L'axe 3 portant sur LA COMPÉTENCE énonce que l'AAPQ estime que l'excellence passe par la formation continue des professionnels en architecture de paysage. Elle travaillera à tisser des liens et des alliances, et à développer des partenariats afin d'offrir au marché des professionnels hautement qualifiés.

En somme, l'AAPQ place le développement des compétences comme critère d'excellence.

Ce plan d'action vise à répondre aux orientations et aux pistes d'actions présentées dans à l'axe 3 du plan stratégique de l'AAPQ.

Le tableau de la page suivante constitue un rappel et devrait guider la démarche du comité sur le développement des compétences.

AXE 3 - LA COMPÉTENCE

Le développement des compétences comme critère d'excellence

| | |
|--|--|
| 3.1 Définir un profil de compétences | 3.1.1 Identifier les activités et responsabilités émanant de la profession |
| | 3.1.2 Mener une étude sur les besoins à venir en matière de développement des connaissances et des compétences |
| | 3.1.3 Déterminer les compétences horizontales et verticales inhérentes à la profession |
| 3.2 Mettre en place un programme de formation continue obligatoire | 3.2.1 Viser tous les champs d'intervention liés à la pratique professionnelle |
| | 3.2.2 Développer une offre de formation continue |
| | 3.2.3 Créer des partenariats avec les ordres et toutes organisations pertinentes |
| 3.3 Renforcer les échanges avec le milieu universitaire | 3.3.1 Travailler à l'adéquation entre la formation universitaire et la pratique professionnelle |
| | 3.3.2 Établir un mécanisme de communication et de collaboration avec l'UDEM |
| | 3.3.3 Contribuer à l'avancement des connaissances de la discipline |

TABLEAU DU PLAN D'ACTION – AXE 3 LA COMPÉTENCE

| OBJECTIF GÉNÉRAL 1 : DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX | | | | | | |
|--|---|--|------------|--------------|--------------------|---|
| Objectifs spécifiques | Moyens (ou actions) | Responsable(s) | Échéancier | Budget | Résultats attendus | |
| 1 | Dresser un portrait des actions entreprises par l'AAPQ en matière de formation et de développement des compétences au cours des 20 dernières années | Faire appel à nos membres seniors quant aux démarches passées. | | 26 mars 2021 | | Un historique |
| 2 | Regrouper l'ensemble des sondages réalisés par l'AAPQ concernant la formation continue | Analyser les sondages (2017) et interpellation auprès de nos membres (consultations agréments) | | 19 mars 2021 | | Rapport sur les sondages réalisés |
| 3 | Rassembler les études sectorielles québécoises réalisées par les parties prenantes externes concernant la profession. | Prendre connaissance des études, entre autres, de Horticompetences, Design Montréal | | 19 mars 2021 | | Tableau des différentes études |
| 4 | Réaliser une recherche canadienne et américaine visant à définir le profil compétence de l'architecte paysagiste | Faire un benchmark des profils de compétences aux É-U et dans le ROC. Prendre en compte le cadre juridique québécois (Code civil vs Common law) et les décrets différenciés à l'égard des champs de pratique par juridiction | | 2 avril 2021 | | Tableau sur les profils de compétences en AP des différentes entités réglementaires |
| 5 | Faire l'inventaire des programmes de formation continue dans les associations professionnelles et ordres professionnels. | Analyser les règlements des associations constituantes canadiennes de l'AAPC, OAQ, OIQ, designers d'intérieurs... | | 2 avril 2021 | | Analyse comparative |

OBJECTIF GÉNÉRAL 2 : CONSULTER LES PARTIES PRENANTES SUR LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES

| Objectifs spécifiques | Moyens (ou actions) | Responsable(s) | Échéancier | Budget | Résultats attendus |
|-----------------------|---|---|------------|--------------|---|
| 1 | Identifier les attentes de nos AP séniors à l'égard du profil de compétences des professionnels en architecture de paysage | Réaliser des entrevues auprès de nos séniors sur les attentes quant au profil de compétences recherché. | | 31 mai 2021 | Rapport d'entrevues auprès de 20 séniors |
| 2 | Mener une enquête auprès de nos membres concernant les besoins en formation et compétences requises à l'exercice de la profession | Réaliser un sondage exhaustif auprès de nos membres. | | 30 juin 2021 | Données de sondage (échantillon-100 membres) |
| 3 | Évaluer le niveau de préparation de la relève en terme d'acquisition des connaissances et des aptitudes espérées à l'entrée sur le marché de l'emploi | Lancer un coup de sonde spécifique aux finissants du programme en AP de l'Université de Montréal afin de connaître les compétences complémentaires recherchés. | | 4 juin 2021 | Données spécifiques auprès des adhérents-étudiants et membres stagiaires. (objectif 50) |
| 4 | Sonder nos membres et le contenu d'un futur règlement de formation continue | Nombre d'unités d'heures de formation obligatoire, Types de catégorie de compétences recherchées, organisations accréditées, types de formation reconnue, Donneurs d'ordres. | | 30 juin 2021 | Rapport sur les attentes concernant les paramètres de référence d'un règlement sur la formation continue. |

OBJECTIF GÉNÉRAL 3 : ÉLABORER LE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

| Objectifs spécifiques | | Moyens (ou actions) | Responsable(s) | Échéancier | Budget | Résultats attendus |
|-----------------------|--|--|----------------|------------------|--------|--|
| 1 | Définir le profil de compétence de l'architecte paysagiste québécois. | S'inspirer des profils de compétences des autres associations professionnelles et ordres professionnels et organismes réglementaires en AP | | 31 octobre 2021 | 5000\$ | Document profil de compétence pour les architectes paysagistes |
| 2 | Rédiger un projet de règlement portant sur la formation continue à l'AAPQ | S'inspirer des règlements des ordres professionnels. | | 31 décembre 2021 | | Règlement sur la formation continue |
| 3 | Élaborer des projets d'ententes avec des organismes formateur. | Rédiger des ententes-types, lesquelles seront validées au plan juridique | | 31 octobre 2021 | | Entente-type |
| 4 | Développer des cursus de cours propre à l'AAPQ | Rédiger des fiches de formation | | 31 janvier 2022 | | Fiche-cursus de cours |
| 5 | Développer et implanter une plateforme d'inscription des unités de formation continue (UFC) pour nos membres | Coopsymbiotic ajoutera un module de formation | | 15 février 2022 | 5000\$ | Module UFC sur le CiviCRM |

OBJECTIF GÉNÉRAL 4 : ADOPTER LE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

| Objectifs spécifiques | | Moyens (ou actions) | Responsable(s) | Échéancier | Budget | Résultats attendus |
|-----------------------|---|--|----------------|-----------------|--------|---|
| 1 | Faire adopter le projet de règlement par le conseil d'administration de l'AAPQ | Résolution | | 21 février 2022 | | Adoption au Conseil |
| 2 | Faire adopter le règlement par l'AGA de l'AAPQ | Résolution | | 31 mars 2022 | | Adoption à l'AGA |
| 3 | Dévoiler une offre de formation continue à nos membres | Rédiger des ententes-types, lesquelles seront validées au plan juridique | | 30 avril 2022 | | Répertoire de cours de formation |
| 4 | Former nos membres concernant la mécanique du programme particulièrement UFC vs leur portail. | Élaborer un Guide d'entrée sur le portail | | 31 mars 2022 | | Les membres sont en mesure d'entrer les formations réalisées sur leur portail |